

Corporation Shoppers Drug Mart

Comptes consolidés résumés de résultat

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
		le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010 ¹	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010 ¹
Ventes		3 110 590 \$	3 047 429 \$	7 851 756 \$	7 692 749 \$
Coût des marchandises vendues	6	(1 921 607)	(1 891 041)	(4 844 371)	(4 782 275)
Marge brute		1 188 983	1 156 388	3 007 385	2 910 474
Charges opérationnelles et administratives	7, 8	(932 209)	(917 516)	(2 352 469)	(2 264 765)
Bénéfice opérationnel		256 774	238 872	654 916	645 709
Charges financières		(19 732)	(19 059)	(49 171)	(46 933)
Bénéfice avant impôt		237 042	219 813	605 745	598 776
Impôt sur le résultat					
Exigible		(76 066)	(68 600)	(174 422)	(177 640)
Différé		11 473	3 511	6 592	1 807
Bénéfice net		172 449 \$	154 724 \$	437 915 \$	422 943 \$
Bénéfice net par action ordinaire					
De base	10	0,80 \$	0,71 \$	2,02 \$	1,95 \$
Dilué	10	0,80 \$	0,71 \$	2,02 \$	1,94 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions) :					
De base	10	216,4	217,4	217,1	217,4
Dilué	10	216,5	217,5	217,2	217,5
Nombre réel d'actions en circulation (en millions)		214,9	217,5	214,9	217,5

1. Aux fins de la préparation de l'information comparative de 2010, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans les états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (le « référentiel comptable antérieur »). Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés du premier trimestre portant sur la période de 12 semaines close le 26 mars 2011 pour des explications concernant l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan au 3 janvier 2010, et à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés pour des explications concernant l'incidence sur les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Corporation Shoppers Drug Mart

États consolidés résumés du résultat global

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre	le 9 octobre	le 8 octobre	le 9 octobre
	2011	2010 ¹	2011	2010 ¹
Bénéfice net	172 449 \$	154 724 \$	437 915 \$	422 943 \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), déduction faite de l'impôt				
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt, déduction faite de l'impôt de néant et de néant (155 \$ et 438 \$ en 2010)	–	349	–	922
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur contrats à terme sur actions, déduction faite de l'impôt de 33 \$ et de 17 \$ (488 \$ et 413 \$ en 2010)	93	1 236	(54)	(1 045)
Variation nette de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrats à terme sur actions portée en résultat, déduction faite de l'impôt de 31 \$ et de 142 \$ (5 \$ et 12 \$ en 2010)	78	12	359	30
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), déduction faite de l'impôt	171	1 597	305	(93)
Total du bénéfice global	172 620 \$	156 321 \$	438 220 \$	422 850 \$

1. Aux fins de la préparation de l'information comparative de 2010, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans les états financiers préparés conformément au référentiel comptable antérieur. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés du premier trimestre portant sur la période de 12 semaines close le 26 mars 2011 pour des explications concernant l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan au 3 janvier 2010, et à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés pour des explications concernant l'incidence sur les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Corporation Shoppers Drug Mart

Bilans consolidés résumés
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

Note	8 octobre 2011	1 ^{er} janvier 2011 ^{1,2}	9 octobre 2010 ^{1,2}
Actifs courants			
Trésorerie	76 456 \$	64 354 \$	49 873 \$
Débiteurs	437 540	432 089	442 046
Stocks	1 983 765	1 957 525	1 876 693
Impôt sur le résultat à recouvrer	13 759	20 384	14 382
Charges payées d'avance et dépôts	62 945	68 468	56 508
Total des actifs courants	2 574 465	2 542 820	2 439 502
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	1 735 955	1 690 110	1 649 291
Goodwill	2 498 637	2 493 108	2 493 037
Immobilisations incorporelles	274 004	272 217	255 150
Autres actifs	18 873	19 678	17 959
Actifs d'impôt différé	23 045	26 264	27 948
Total des actifs non courants	4 550 514	4 501 377	4 443 385
Total de l'actif	7 124 979 \$	7 044 197 \$	6 882 887 \$
Passif			
Dette bancaire	240 939 \$	209 013 \$	278 894 \$
Papier commercial	-	127 828	128 726
Créditeurs et charges à payer	971 121	1 002 806	919 667
Impôt sur le résultat à payer	-	-	-
Dividendes à payer	53 815	48 927	48 927
Tranche à court terme de la dette à long terme	249 817	-	-
Participation des franchisés	138 901	138 993	127 082
Total des passifs courants	1 654 593	1 527 567	1 503 296
Dette à long terme	695 487	943 412	946 218
Autres passifs non courants	498 203	457 607	434 280
Passif d'impôt différé	13 685	23 064	19 427
Total des passifs non courants	1 207 375	1 424 083	1 399 925
Total du passif	2 861 968	2 951 650	2 903 221
Capitaux propres			
Capital social	9 1 505 152	1 520 558	1 520 558
Actions rachetées	9 (12 611)	-	-
Surplus d'apport	11 10 062	11 702	11 377
Cumul des autres éléments de la perte globale	(8 338)	(8 643)	(1 218)
Bénéfices non distribués	2 768 746	2 568 930	2 448 949
Total des capitaux propres	4 263 011	4 092 547	3 979 666
Total du passif et des capitaux propres	7 124 979 \$	7 044 197 \$	6 882 887 \$

1. Aux fins de la préparation de l'information comparative de 2010, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans les états financiers préparés conformément au référentiel comptable antérieur. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés du premier trimestre portant sur la période de 12 semaines close le 26 mars 2011 pour des explications concernant l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan au 3 janvier 2010, et à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés pour des explications concernant l'incidence sur le bilan au 1er janvier 2011 et au 9 octobre 2010.
2. Dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 18 juin 2011, la Société a reclassé le solde de la participation dans des franchisés des passifs non courants aux passifs courants et a reflété ce changement dans les bilans comparatifs. Se reporter à la note 3a) des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 18 juin 2011 pour de plus amples renseignements.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Corporation Shoppers Drug Mart

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Capital Social	Actions rachetées	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011 ¹		1 520 558 \$	– \$	11 702 \$	(8 643) \$	2 568 930 \$	4 092 547 \$
Bénéfice net		–	–	–	–	437 915	437 915
Autres éléments du bénéfice global		–	–	–	305	–	305
Dividendes	9	–	–	–	–	(162 552)	(162 552)
Rachat d'actions	9	(16 623)	(12 611)	–	–	(75 547)	(104 781)
Paiements fondés sur des actions	11	–	–	(1 394)	–	–	(1 394)
Options sur actions exercées	11	1 210	–	(246)	–	–	964
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions		7	–	–	–	–	7
Solde au 8 octobre 2011		1 505 152 \$	(12 611) \$	10 062 \$	(8 338) \$	2 768 746 \$	4 263 011 \$
Solde au 3 janvier 2010 ¹		1 519 870 \$	– \$	10 274 \$	(1 125) \$	2 172 777 \$	3 701 796 \$
Bénéfice net		–	–	–	–	422 943	422 943
Autres éléments de la perte globale		–	–	–	(93)	–	(93)
Dividendes	9	–	–	–	–	(146 771)	(146 771)
Paiements fondés sur des actions	11	–	–	1 267	–	–	1 267
Options sur actions exercées	11	655	–	(164)	–	–	491
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions		33	–	–	–	–	33
Solde au 9 octobre 2010¹		1 520 558 \$	– \$	11 377 \$	(1 218) \$	2 448 949 \$	3 979 666 \$

1. Aux fins de la préparation de l'information comparative de 2010, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans les états financiers préparés conformément au référentiel comptable antérieur. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés du premier trimestre portant sur la période de 12 semaines close le 26 mars 2011 pour des explications concernant l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan au 3 janvier 2010, et à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés pour des explications concernant l'incidence sur les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Shoppers Drug Mart Corporation

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
		le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010 ¹	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Bénéfice net		172 449 \$	154 724 \$	437 915 \$	422 943 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Amortissements		91 354	85 899	225 692	211 877
Charges financières		19 732	17 054	49 171	46 933
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles		(2 467)	1 434	1 164	(5 008)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions		128	493	(1 394)	1 267
Passifs non courants		1 150	12 534	6 782	24 610
Charges d'impôt sur le bénéfice		64 593	65 089	167 830	175 833
		346 939	337 227	887 160	878 455
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie	12	(61 303)	(66 156)	(64 299)	(36 909)
Intérêts payés		(17 589)	(16 896)	(48 950)	(47 505)
Impôt sur le résultat payé		(59 683)	(57 563)	(169 432)	(209 317)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		208 364	196 612	604 479	584 724
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	5	34 229	14 117	39 518	50 999
Acquisitions d'entreprises	4	(405)	–	(6 657)	(11 425)
Dépôts		(410)	(52)	(875)	1 509
Acquisition ou développement d'immobilisations corporelles		(103 524)	(135 617)	(241 982)	(311 900)
Acquisition ou développement d'immobilisations incorporelles		(20 329)	(12 966)	(36 643)	(34 439)
Autres actifs		5 598	(506)	805	(1 530)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(84 841)	(135 024)	(245 834)	(306 786)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Rachat d'actions autodétenues	9	(92 170)	–	(92 170)	–
Produit découlant de l'exercice d'options sur actions	11	358	462	964	491
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions		–	–	7	33
Emprunts (remboursements) au titre de la dette bancaire, montant net		(5 483)	22 397	31 967	8 562
Remboursement du papier commercial, montant net		–	(55 000)	(128 000)	(132 000)
Remboursement sur la dette à long terme		–	–	–	(1 298)
Remboursement des obligations au titre des contrats de location-financement		(688)	(423)	(1 555)	(1 016)
Participation des franchisés		9 641	7 101	(92)	(2 636)
Dividendes versés	9	(54 369)	(48 922)	(157 664)	(144 592)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(142 711)	(74 385)	(346 543)	(272 456)
Augmentation (diminution) de la trésorerie, montant net		(19 188)	(12 797)	12 102	5 482
Trésorerie au début		95 644	62 670	64 354	44 391
Trésorerie à la fin		76 456 \$	49 873 \$	76 456 \$	49 873 \$

1. Aux fins de la préparation de l'information comparative de 2010, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans les états financiers préparés conformément au référentiel comptable antérieur. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés du premier trimestre portant sur la période de 12 semaines close le 26 mars 2011 pour des explications concernant l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan au 3 janvier 2010, et à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés pour des explications concernant l'incidence sur les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est une société ouverte constituée en personne morale dont le siège social se trouve au Canada et dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto. Son adresse légale est la suivante : 243 Consumers Road, Toronto (Ontario), M2J 4W8, Canada.

La Société est le concédant de licences de 1 198 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} offrant une gamme complète de services au Canada. Des pharmaciens propriétaires d'une société (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}. La Société concède également sous licence ou détient 59 pharmacies de cliniques médicales Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD} et huit boutiques de produits de beauté Murale^{MC}. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 63 centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care^{MD}, qu'elle considère collectivement comme son « réseau d'établissements ». Outre son réseau d'établissements, la Société détient Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services de distribution de médicaments spécialisés, de services pharmaceutiques et de soutien complet aux patients ainsi que MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques aux établissements de soins prolongés en Ontario et en Alberta.

La Société tire la majeure partie de ses ventes des pharmacies de détail offrant une gamme complète de services Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} et affecte la majeure partie de son actif à l'exploitation de ces établissements. À ce titre, la Société présente un seul secteur d'activité dans ses états financiers consolidés. Les produits provenant de Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD}, de MediSystem Technologies Inc. et de Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. sont inclus dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société. Les produits provenant des centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care^{MD} et de Murale^{MC} sont inclus dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ils ont été préparés selon les méthodes comptables que la Société prévoit adopter dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2011 et pour l'exercice se clôturant à cette date, lesquelles sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de la Société présentés au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date, à l'exception de celles décrites à la note 3 des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Étant donné que ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), certaines informations à fournir dans les états financiers annuels préparés selon les IFRS qui n'ont pas été fournies dans les plus récents états financiers annuels de la Société préparés selon les principes comptables généralement reconnus (le « référentiel comptable antérieur ») du Canada ont été incluses dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels 2010 de la Société, et le lecteur doit également tenir compte des informations relatives au passage aux IFRS figurant à la note 13 des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires et à la note 13 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre présentés au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date, ainsi que des informations annuelles supplémentaires incluses dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date (notes 14 à 27).

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 9 novembre 2011.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires selon les IFRS demande de la direction qu'elle fasse appel à son jugement, procède à des estimations et établit des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers.

Il faut couramment faire appel au jugement pour déterminer si un solde ou une transaction doit être comptabilisé dans les états financiers consolidés, et des estimations et des hypothèses servent plus couramment à évaluer les transactions et les soldes comptabilisés. Cependant, le jugement et les estimations sont souvent interreliés.

La Société a eu recours au jugement pour évaluer le caractère approprié de la consolidation des établissements des franchisés, classer les éléments tels que les contrats de location et les instruments financiers, comptabiliser les pertes et provisions fiscales, établir les taux d'imposition utilisés pour évaluer l'impôt différé, déterminer les unités génératrices de trésorerie, déceler les indications de perte de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, et déterminer le niveau de séparation des immobilisations corporelles en composantes.

Des estimations sont utilisées pour estimer la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement, pour comptabiliser ou évaluer des éléments comme les provisions pour stocks, les produits différés au titre du programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite, l'impôt sur le résultat et les autres taxes, les provisions, certaines évaluations à la juste valeur telles que celles liées à l'évaluation des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers, ainsi que pour soumettre à des tests de dépréciation le goodwill, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les autres actifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par ces révisions.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations de normes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 et, en conséquence, elles n'ont pas été appliquées à la préparation des présents états financiers consolidés résumés.

i) Instruments financiers – Informations à fournir

L'IASB a publié une modification à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (la « modification d'IFRS 7 »), exigeant la présentation d'informations supplémentaires au sujet des transferts d'actifs financiers. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. La Société appliquera la modification au début de son exercice 2012 et est d'avis que sa mise en œuvre n'aura pas une incidence importante sur les informations à fournir de la Société.

ii) Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents

L'IASB a publié une modification à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (la « modification d'IAS 12 »), qui intègre une exception aux exigences d'évaluation générales des immeubles de placement évalués à la juste valeur. La modification à IAS 12 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. La Société appliquera la modification au début de son exercice 2012. La Société évalue l'incidence de la modification apportée à IAS 12 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

iii) Instruments financiers

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera ultimement IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le remplacement d'IAS 39 est un projet en plusieurs étapes visant l'amélioration et la simplification de la présentation d'informations portant sur les instruments financiers. La publication d'IFRS 9 s'inscrit dans la première étape du projet. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif ou un passif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, ce qui viendra remplacer les règles multiples d'IAS 39. Pour ce qui est des actifs financiers, l'approche prescrite par IFRS 9 repose sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers compte tenu de son modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. IFRS 9 exige l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique en remplacement des multiples méthodes de dépréciation prévues par IAS 39. En ce qui concerne les passifs financiers évalués à la juste valeur, la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit de l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses résultats opérationnels, sur sa situation financière et sur ses informations à fournir.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

iv) Évaluation à la juste valeur

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur* (« IFRS 13 »), qui prescrit une définition normalisée de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et fournit les informations spécifiques à fournir sur les évaluations à la juste valeur. IFRS 13 s'applique à toutes les normes internationales d'information financière qui imposent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la présentation d'informations à leur sujet. IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. IFRS 13 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 13 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

v) États financiers consolidés

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui établit des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés d'une entité, lorsque celle-ci contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 établit que le contrôle est à la base de la consolidation et définit le principe du contrôle. Un investisseur contrôle une entreprise détenue lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entreprise détenue, lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur le montant des rendements de l'investisseur. IFRS 10 a été publiée dans le cadre du plus vaste projet de l'IASB portant sur les participations dans tous les types d'entités. Ce projet a également donné lieu à la publication de normes additionnelles, décrites aux paragraphes vi) à ix). IFRS 10 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 10 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

vi) Partenariats

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui établit les principes de présentation de l'information financière par les entités qui sont parties à un partenariat. IFRS 11 a préséance sur IAS 31, *Participations dans des coentreprises* et l'Interprétation du SIC 13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La norme définit un partenariat comme une entente selon laquelle deux ou plusieurs parties détiennent un contrôle conjoint, et le contrôle conjoint est défini comme le partage contractuellement convenu du contrôle dans le cadre duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La norme classe les partenariats comme étant soit des activités communes soit des placements conjoints et le classement détermine le traitement comptable. IFRS 11 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 11 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

vii) Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), qui intègre et fournit des obligations d'information cohérentes pour tous les intérêts dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IFRS 12 sur ses informations à fournir.

viii) États financiers individuels

L'IASB a publié une nouvelle norme, IAS 27, *États financiers individuels* (« IAS 27 »), qui contient les obligations comptables et d'information pour les participations dans d'autres entités telles que des filiales, des coentreprises et des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. IAS 27 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. IAS 27 n'aura pas d'incidence sur les résultats opérationnels consolidés, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

ix) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB a publié une norme révisée, IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »), qui prescrit le mode de comptabilisation pour les participations dans des entreprises associées et établit les obligations concernant l'application de la méthode de la mise en équivalence dans le cadre de la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IAS 28 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

x) Présentation des états financiers – Autres éléments du bénéfice global

L'IASB a publié une modification à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« modification à IAS 1 »), afin d'améliorer la permanence et la clarté de la présentation des éléments des autres éléments du bénéfice global. Une obligation a été ajoutée à l'égard de la présentation des éléments constituant les autres éléments du bénéfice global. Selon la nouvelle obligation, ces éléments sont regroupés selon qu'ils pourraient être ultérieurement reclassés en résultat afin de démontrer de façon plus claire l'incidence des éléments des autres éléments du bénéfice global sur les bénéfices futurs. La modification à IAS 1 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence de la modification à IAS 1 sur la présentation de ses autres éléments du bénéfice global.

xi) Avantages postérieurs à l'emploi

L'IASB a publié des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), qui éliminent l'option de différer la comptabilisation des écarts actuariels au moyen de la méthode du « corridor », corrigent la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies et améliorent les informations à fournir pour les régimes à prestations définies. IAS 19 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue l'incidence d'IAS 19 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Dans le cours normal des activités, la Société fait l'acquisition d'actifs ou d'actions de pharmacies. Le coût total de ces acquisitions au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, soit 495 \$ et 6 960 \$ (néant et 11 456 \$ en 2010), respectivement, a principalement été attribué au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, à leur juste valeur. Le goodwill acquis représente les avantages que la Société prévoit tirer des acquisitions. En ce qui concerne les acquisitions réalisées au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société prévoit que des montants de néant et de 38 \$ (néant et 7 233 \$ en 2010), respectivement, au titre du goodwill acquis seront déductibles aux fins de l'impôt.

La valeur des actifs acquis et des passifs repris a été évaluée à la date d'acquisition, à partir de leur juste valeur. Les immobilisations incorporelles acquises se composent de fichiers d'ordonnances. Pour déterminer la juste valeur des fichiers d'ordonnances acquis au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a appliqué un taux d'actualisation avant impôt de 9 % (8 % en 2010) aux flux de trésorerie futurs estimés attendus.

Les activités des pharmacies acquises ont été incluses dans les résultats opérationnels de la Société à compter de la date d'acquisition.

5. TRANSACTIONS DE CESSION-BAIL

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a vendu certains biens immobiliers pour un produit net de 33 050 \$ et de 38 284 \$ (7 820 \$ et 47 854 \$ en 2010), respectivement, et repris en cession-bail les superficies utilisées par les établissements appartenant aux franchisés. Les contrats de location ont été comptabilisés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement, selon ce qui était indiqué dans les circonstances. Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a réalisé des profits à la cession de 8 595 \$ et de 8 705 \$ (834 \$ et 13 832 \$ en 2010), respectivement, dont des tranches de 5 139 \$ et de 5 250 \$ (1 235 \$ et 1 235 \$ en 2010), respectivement, ont été différées au titre du traitement des locations-financements. Les profits différés sont présentés dans les autres passifs non courants et amortis sur la durée de 15 à 20 ans des contrats de location.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

6. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a comptabilisé des charges de 11 098 \$ et de 32 603 \$ (12 394 \$ et 29 872 \$ en 2010), respectivement, à titre de réduction de valeur des stocks puisque la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Cette charge est incluse dans le coût des marchandises vendues dans les comptes consolidés résumés de résultat.

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 et le 9 octobre 2010, la Société n'a repris aucune réduction de valeur importante de stocks comptabilisée au cours de périodes antérieures.

7. CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Le tableau ci-après présente la charge au titre des avantages du personnel comptabilisée dans les charges opérationnelles et administratives :

	Note	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
		le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Salaires		423 627 \$	404 548 \$	1 049 970 \$	1 001 075 \$
Retenues légales		48 035	45 340	128 343	121 779
Charges au titre des prestations de retraite et des avantages du personnel		2 001	1 864	5 003	4 661
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	11	1 718	3 867	715	9 758
		475 381 \$	455 619 \$	1 184 031 \$	1 137 273 \$

8. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Le tableau ci-après présente les composantes de la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges opérationnelles et administratives :

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Immobilisations corporelles	74 691 \$	73 805 \$	191 658 \$	173 385 \$
Immobilisations incorporelles	13 974	13 287	34 619	32 874
	88 665 \$	87 092 \$	226 277 \$	206 259 \$

Ces montants comprennent le montant net des profits et des pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles ainsi que toute perte de valeur comptabilisée par la Société. Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a comptabilisé, à la cession d'immobilisations corporelles, un profit net de 2 609 \$ et une perte nette de 829 \$ (perte nette de 921 \$ et profit net de 8 144 \$ en 2010), respectivement, et une perte nette à la cession d'immobilisations incorporelles de néant et de néant (néant et 4 \$ en 2010), respectivement. La Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur sur des immobilisations corporelles liées aux actifs des établissements au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011. Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, la Société avait inscrit une perte de valeur de 400 \$ et de 2 863 \$, respectivement, associée à des immobilisations corporelles d'établissements. Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 et le 9 octobre 2010, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur au titre des immobilisations incorporelles.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

9. CAPITAL SOCIAL

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 10 février 2011, la Société a lancé, dans le cours normal des activités, une offre publique de rachat, aux fins d'annulation, d'un nombre maximal de 8 700 000 de ses actions ordinaires, représentant environ 4,0 % des actions ordinaires alors en circulation de la Société. Les rachats doivent être effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et pourraient avoir lieu sur une période de 12 mois se clôturant au plus tard le 14 février 2012. Les rachats s'effectueront au cours de marché conformément aux exigences de la Bourse de Toronto.

Du 10 février au 8 octobre 2011, la Société a racheté pour annulation 2 376 600 de ses actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au coût de 92 170 \$. La prime de 75 547 \$ versée en sus de la valeur comptable moyenne des actions rachetées a été portée aux bénéfices non distribués. À la fin de la période, la Société a racheté 314 800 actions supplémentaires au coût de 12 611 \$, actions qui ont été annulées par la suite. Le coût de ce rachat ultérieur a été inscrit dans les capitaux propres à titre d'actions propres au 8 octobre 2011.

Dividendes

Le tableau ci-après présente un sommaire des dividendes déclarés par la Société :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action ordinaire
10 février 2011	31 mars 2011	15 avril 2011	0,250 \$
27 avril 2011	30 juin 2011	15 juillet 2011	0,250 \$
21 juillet 2011	30 septembre 2011	15 octobre 2011	0,250 \$
9 novembre 2011	30 décembre 2011	13 janvier 2012	0,250 \$
11 février 2010	31 mars 2010	15 avril 2010	0,225 \$
28 avril 2010	30 juin 2010	15 juillet 2010	0,225 \$
22 juillet 2010	30 septembre 2010	15 octobre 2010	0,225 \$
9 novembre 2010	31 décembre 2010	14 janvier 2011	0,225 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Bénéfice net de base par action ordinaire

Le calcul du bénéfice net de base par action ordinaire au 8 octobre 2011 était fondé sur le bénéfice net pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 se chiffrant à 172 449 \$ et à 437 915 \$ (154 724 \$ et 422 943 \$ en 2010), respectivement, et sur un nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) de 216 434 411 et 217 055 029 (217 437 935 et 217 431 799 actions en 2010), respectivement. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) est calculé comme suit :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Actions émises, à l'ouverture de la période	217 473 716	217 432 898	217 452 068	217 431 898
Incidence des options sur actions exercées	41 625	8 683	36 702	4 169
Incidence des actions rachetées	(1 079 179)	–	(431 672)	–
Incidence des prêts aux fins de rachat d'actions	(1 751)	(3 646)	(2 069)	(4 268)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, à la clôture de la période	216 434 411	217 437 935	217 055 029	217 431 799

Bénéfice net dilué par action ordinaire

Le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire au 8 octobre 2011 est fondé sur le bénéfice net pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 se chiffrant à 172 449 \$ et à 437 915 \$ (154 724 \$ et 422 943 \$ en 2010), respectivement, et sur un nombre moyen pondéré d'actions en circulation après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions potentiellement dilutives, au nombre de 216 507 614 et de 217 150 383 (217 545 017 et 217 530 588 actions en 2010), respectivement. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (après dilution) est calculé comme suit :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (après dilution)

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base), à la clôture de la période	216 434 411	217 437 935	217 055 029	217 431 799
Options sur actions potentiellement dilutives	73 203	107 082	95 354	98 789
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (après dilution), à la clôture de la période	216 507 614	217 545 017	217 150 383	217 530 588

La valeur de marché moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'incidence des options sur actions dilutives est fondée sur les prix de marché pour la période pendant laquelle les options sur actions étaient en cours. Les options sur actions antidilutives en ont été exclues.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

11. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains salariés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-après et à la note 15 des états financiers annuels 2010 de la Société, et elle a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Avec prise d'effet en février 2007, les administrateurs non salariés ne sont plus admissibles aux régimes d'options sur actions. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est également décrit à la note 15 des états financiers annuels 2010 de la Société.

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés et des administrateurs. La juste valeur de chaque option est établie à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 et le 9 octobre 2010, la Société a comptabilisé dans les charges opérationnelles et les charges administratives la charge de rémunération ou la reprise de charge présentée ci-après relativement aux options sur actions émises en vertu des régimes à l'intention des salariés et des administrateurs :

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Charges (reprises) nettes liées aux éléments suivants :				
Options attribuées en 2006	– \$	124 \$	(921) \$	346 \$
Options attribuées en 2010	48	369	(673)	921
Options attribuées en 2011	80	–	200	–
Total des charges (reprises) nettes comptabilisées dans les charges opérationnelles et administratives	128 \$	493 \$	(1 394) \$	1 267 \$

Les montants présentés plus haut comprennent une reprise de charge de rémunération de néant et de 1 715 \$ (néant et néant en 2010), respectivement, en raison du départ de certains membres du personnel de direction.

Régime d'options sur actions à l'intention des salariés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains salariés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Ces options comprennent des attributions sous forme d'actions dont les droits s'acquièrent en fonction d'une période de temps ou du rendement, ou des deux à la fois.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

11. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des salariés au cours des périodes de 16 et de 40 semaines sont présentés ci-après :

	8 octobre 2011		9 octobre 2010	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours à l'ouverture de la période	803 492	39,53 \$	541 542	36,59 \$
Options attribuées	83 312	40,81	282 120	44,09
Options exercées	(98 648)	10,87	(20 170)	24,54
Options ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées, y compris les rachats	(566 072)	45,38	–	–
En cours à la clôture de la période	222 084	37,83 \$	803 492	39,53 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de la période	99 998	32,36 \$	449 270	35,62 \$

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (en années)	8 octobre	
			Options en cours	Options pouvant être exercées
			Prix d'exercice moyen pondéré par action	Prix d'exercice moyen pondéré par action
17,13 \$ – 26,57 \$	43 471	0,82	23,63	23,63
29,30 \$ – 36,41 \$	29 253	2,91	34,39	34,39
40,81 \$ – 44,09 \$	149 360	5,83	42,61	44,09
	222 084	4,47	37,83 \$	32,36 \$

Options attribuées avant l'exercice 2010 de la Société

Les options dont les droits s'acquière en fonction d'une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution. Les options dont les droits s'acquière en fonction du rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées comme ayant été atteintes si le rendement est atteint sur une base cumulative dans les années qui suivent. Les options dont les droits s'acquière en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées expirent immédiatement, et les options pouvant être exercées expirent dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options dont la relation d'emploi a cessé un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

11. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un membre du personnel, toutes les options pouvant être exercées expirent au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Options attribuées au cours des exercices 2010 et 2011 de la Société

En février 2011 et 2010, la Société a attribué à certains membres de la haute direction des options dont les droits s'acquèrent en fonction d'une période de temps au titre du régime d'intéressement en actions (le « régime d'actions ») de la Société relativement aux exercices 2010 et 2009 de la Société, respectivement; les droits sur ces options s'acquèrent au rythme de un tiers par an.

Les hypothèses ci-dessous ont été retenues pour calculer la juste valeur des options attribuées au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 et le 9 octobre 2010, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2011	2010
Juste valeur par part à la date d'attribution	6,32 \$	6,94 \$
Cours de l'action	40,81 \$	44,09 \$
Prix d'exercice	40,81 \$	44,09 \$
Hypothèses actuarielles :		
Durée d'utilité prévue	5 ans	5 ans
Dividendes prévus	2,45 %	2,10 %
Volatilité attendue (selon la volatilité passée du cours de l'action)	19,32 %	18,70 %
Taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État)	2,63 %	2,54 %

À la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées expirent immédiatement, et les options pouvant être exercées expirent dans les 180 jours suivant la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options dont la relation d'emploi a cessé un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées expirent au septième anniversaire de la date d'attribution.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

11. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Régime incitatif à long terme

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011 et le 9 octobre 2010, la Société n'a attribué aucune unité d'action dans le cadre du régime incitatif à long terme (le « RILT »). Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a annulé néant et 18 289 unités d'actions en vertu du RILT (néant et néant en 2010), respectivement, en raison du départ de certains membres du personnel de direction.

Au 8 octobre 2011, il y avait 84 333 unités d'actions (272 340 unités d'actions en 2010) en circulation en vertu du RILT.

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a constaté une charge de rémunération de 113 \$ et de 267 \$ (717 \$ et 1 708 \$ en 2010), respectivement, relativement aux unités d'actions du RILT en circulation, et a repris une charge de rémunération de néant et de 537 \$ (néant et néant en 2010), respectivement, relativement à l'annulation d'unités d'actions préalablement attribuées en vertu du RILT.

Au 8 octobre 2011, le passif lié aux unités d'actions en vertu du RILT est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé résumé de la Société, à la valeur de marché des actions de la Société à la clôture de la période de 40 semaines (comptabilisation dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs non courants en 2010).

La Société a conclu un contrat à terme sur actions réglé en trésorerie, qui arrive à échéance en décembre 2011, pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions.

Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme sur actions, lié aux unités d'actions non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture.

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

En février 2011 et 2010, la Société a attribué des unités d'actions assujetties à des restrictions relativement aux exercices 2010 et 2009, respectivement, en vertu du régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions de la Société et, pour certains cadres supérieurs, les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions ont été combinées à des attributions d'options sur actions, en vertu du régime d'intéressement en actions de la Société.

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a attribué néant et 193 474 unités d'actions assujetties à des restrictions (néant et 350 384 unités d'actions assujetties à des restrictions en 2010), respectivement, d'une juste valeur à la date d'attribution de 40,81 \$ (44,09 \$ en 2010), dont la totalité des droits seront acquis après trois ans. L'acquisition complète des droits des unités d'actions assujetties à des restrictions se fera progressivement pour les salariés qui ont reçu des attributions en vertu du RILT de la Société pour les exercices antérieurs à l'exercice 2009 de la Société.

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a annulé néant et 80 537 unités d'actions assujetties à des restrictions (néant et néant en 2010), respectivement, en raison du départ de certains membres du personnel de direction.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

11. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Au 8 octobre 2011, il y avait 384 090 unités d'actions assujetties à des restrictions en circulation (326 117 unités d'actions assujetties à des restrictions en 2010).

Au cours des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, la Société a constaté une charge de rémunération de 1 476 \$ et de 3 806 \$ (2 657 \$ et 6 783 \$ en 2010), respectivement, liée aux unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées au cours de l'exercice, et a repris une charge de rémunération de néant et de 1 428 \$ (néant et néant en 2010), respectivement, en raison de l'annulation d'unités d'actions assujetties à des restrictions préalablement attribuées.

Au 8 octobre 2011 et au 9 octobre 2010, le passif lié aux unités d'actions assujetties à des restrictions était comptabilisé dans les autres passifs non courants du bilan consolidé résumé de la Société, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de la période de 40 semaines respective.

La Société a conclu des contrats à terme sur actions réglés en trésorerie pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux unités d'actions assujetties à des restrictions de la Société. Ces contrats viennent à échéance en décembre 2012 et en décembre 2013.

Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme sur actions, lié aux unités assujetties à des restrictions non gagnées, a été désigné comme couverture.

12. VARIATION NETTE DES SOLDES DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE

	Périodes de 16 semaines closes		Périodes de 40 semaines closes	
	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010	le 8 octobre 2011	le 9 octobre 2010
Débiteurs	(24 586) \$	39 734 \$	(5 451) \$	28 889 \$
Stocks	(81 296)	(46 316)	(25 960)	(23 223)
Charges payées d'avance	(5 652)	849	6 382	16 239
Créditeurs et charges à payer	50 231	(60 423)	(39 270)	(58 814)
	(61 303) \$	(66 156) \$	(64 299) \$	(36 909) \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS

Comme il est mentionné à la note 2a) des présents états financiers consolidés résumés, la Société a adopté les IFRS en date du 3 janvier 2010. Avant l'adoption des IFRS, la Société préparait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (le « référentiel comptable antérieur »). Les états financiers de la Société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 constitueront les premiers états financiers annuels en IFRS. Par conséquent, la Société fera une déclaration sans réserve de conformité aux IFRS dans ses états financiers annuels de 2011.

Les méthodes comptables énoncées à la note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de la Société présentés au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date ont été appliquées à la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires des périodes de 16 et de 40 semaines closes le 8 octobre 2011, ainsi que de l'information comparative présentée dans les présents états financiers pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011 et pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, et dans le cadre de la préparation d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 3 janvier 2010 (la date de transition de la Société). Pour préparer son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés précédemment dans ses états financiers préparés selon le référentiel comptable antérieur, en fonction d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), des choix effectués et des exceptions, ainsi que des choix de méthodes en vertu des IFRS. La Société préparera son état de la situation financière d'ouverture et ses états financiers en IFRS pour 2010 et 2011 en appliquant les IFRS existantes, avec prise d'effet le 31 décembre 2011. Il pourrait donc y avoir des différences entre l'état de la situation financière d'ouverture et les états financiers en IFRS pour 2010 et 2011 et les présents états financiers.

La Société a présenté une analyse détaillée de l'incidence de cette transition à la note 13 des états financiers consolidés résumés intermédiaires du premier trimestre de la Société présentés au 26 mars 2011 et pour la période de 12 semaines close à cette date (la « note 13 »). La note 13 comprend un rapprochement du bilan et des capitaux propres de la Société préparés en vertu du référentiel comptable antérieur et des IFRS au 1^{er} janvier 2011, au 27 mars 2010 et au 3 janvier 2010, ainsi que du bénéfice net et du bénéfice global de l'exercice 2010 portant sur la période de 52 semaines close le 1^{er} janvier 2011 et la période de 12 semaines close le 27 mars 2010. Des explications sur l'incidence individuelle de l'adoption de chaque IFRS présentée dans le cadre des rapprochements ainsi que sur les choix de conventions effectués par la Société en vertu d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, sont également fournies.

Les tableaux ci-après et les notes annexes à ces tableaux illustrent l'incidence de la transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS sur la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de la Société au 9 octobre 2010 et pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes à cette date.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du compte consolidé de résultat pour la période de 16 semaines close le 9 octobre 2010

Note	Référentiel comptable antérieur	Ajustement aux fins de présentation selon les IFRS par rapport au référentiel comptable antérieur									Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
			Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} / Pharmaprix Optimum ^{MD}	Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements mobiliers	Perte de valeur des actifs des établissements	Transactions de cession-bail	Classement à titre de contrats de location-financement	Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite	Regroupement d'entreprises	Impôt sur le résultat		
Ventes	a)i)	3 092 575 \$	– \$	(45 146) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 047 429 \$
Coût des marchandises vendues et autres charges opérationnelles		(2 760 764)	2 760 764	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût des marchandises vendues	a)i)	–	(1 933 294)	42 253	–	–	–	–	–	–	–	(1 891 041)
Marge brute		331 811	827 470	(2 893)	–	–	–	–	–	–	–	1 156 388
Amortissement		(87 443)	87 443	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges opérationnelles et administratives	a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vi)	–	(914 913)	–	(3 579)	595	(822)	1 259	(18)	(38)	–	(917 516)
Bénéfice opérationnel		244 368	–	(2 893)	(3 579)	595	(822)	1 259	(18)	(38)	–	238 872
Charges d'intérêts		(17 595)	17 595	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges financières	a)iv)	–	(17 595)	–	–	–	–	(1 464)	–	–	–	(19 059)
Charges financières		(17 595)	–	–	–	–	–	(1 464)	–	–	–	(19 059)
Bénéfice avant impôt		226 773	–	(2 893)	(3 579)	595	(822)	(205)	(18)	(38)	–	219 813
Impôt sur le résultat	a)											
Exigible		(68 600)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(68 600)
Différé		1 135	–	814	849	(158)	162	49	77	11	572	3 511
		(67 465)	–	814	849	(158)	162	49	77	11	572	(65 089)
Bénéfice net		159 308 \$	– \$	(2 079) \$	(2 730) \$	437 \$	(660) \$	(156) \$	59 \$	(27) \$	572	154 724 \$
Bénéfice net par action ordinaire												
De base		0,73 \$										0,71 \$
Dilué		0,73 \$										0,71 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du bénéfice global pour la période de 16 semaines close le 9 octobre 2010

	Référentiel comptable antérieur	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Bénéfice net	159 308 \$	(4 584) \$	154 724 \$
Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt :			
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite de l'impôt de 155 \$)	349	–	349
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur contrats à terme sur actions (déduction faite de l'impôt de 488 \$)	1 236	–	1 236
Variation nette de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme sur actions portée en résultat (déduction faite de l'impôt de 5 \$)	12	–	12
Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt	1 597	–	1 597
Total du bénéfice global pour la période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	160 905 \$	(4 584) \$	156 321 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du compte consolidé de résultat pour la période de 40 semaines close le 9 octobre 2010

	Note	Référentiel comptable antérieur	Ajustement aux fins de présentation selon les IFRS par rapport au référentiel comptable antérieur	Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} / Pharmaprix Optimum ^{MD}	Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements mobilier	Perte de valeur des actifs des établissements	Transactions de cession-bail	Classement à titre de contrats de location- financement	Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite	Regroupements d'entreprises	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Ventes	a)i)	7 816 213 \$	– \$	(123 464) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 692 749 \$
Coût des marchandises vendues et autres charges opérationnelles		(6 956 848)	6 956 848	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût des marchandises vendues	a)i)	–	(4 902 674)	120 399	–	–	–	–	–	–	–	(4 782 275)
Marge brute		859 365	2 054 174	(3 065)	–	–	–	–	–	–	–	2 910 474
Amortissement		(218 751)	218 751	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges opérationnelles et administratives	a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vi)	–	(2 272 925)	–	(5 738)	(456)	11 403	3 034	(45)	(38)	–	(2 264 765)
Bénéfice opérationnel		640 614	–	(3 065)	(5 738)	(456)	11 403	3 034	(45)	(38)	–	645 709
Charges d'intérêts		(43 438)	43 438	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges financières	a)iv)	–	(43 438)	–	–	–	–	(3 495)	–	–	–	(46 933)
Charges financières		(43 438)	–	–	–	–	–	(461)	–	–	–	(46 933)
Bénéfice avant impôt		597 176	–	(3 065)	(5 738)	(456)	11 403	(461)	(45)	(38)	–	598 776
Impôt sur le résultat	a)	(177 640)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(177 640)
Exigible		(19)	–	862	1 303	362	(1 988)	(523)	(221)	11	2 020	1 807
Diffléré		(177 659)	–	862	1 303	362	(1 988)	(523)	(221)	11	2 020	(175 833)
Bénéfice net		419 517 \$	– \$	(2 203) \$	(4 435) \$	(94) \$	9 415 \$	(984) \$	(266) \$	(27)	2 020 \$	422 943 \$
Bénéfice net par action ordinaire												
De base		1,93 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,95 \$
Dilué		1,93 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,94 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour la période de 40 semaines close le 9 octobre 2010

	Référentiel comptable antérieur	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Bénéfice net	419 517 \$	3 426 \$	422 943 \$
Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt :			
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite de l'impôt de 438 \$)	922	–	922
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures des dérivés sur contrats à terme sur actions (déduction faite de l'impôt de 413 \$)	(1 045)	–	(1 045)
Variation nette de la juste valeur des couvertures des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme sur actions portée en résultat (déduction faite de l'impôt de 12 \$)	30	–	30
Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt	(93)	–	(93)
Total du bénéfice global pour la période de 40 semaines close le 9 octobre 2010	419 424 \$	3 426 \$	422 850 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres au 9 octobre 2010

	Note	Référentiel comptable antérieur	Incidence de la transition aux IFRS							IFRS	
			Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} / Pharmaprix Optimum ^{MD}	Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements mobiliers	Perte de valeur des actifs des établissements	Transactions de cession-bail	Classement à titre de contrats de location- financement	Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite	Regroupements d'entreprises	Impôt sur le résultat	
Capital social		1 520 558 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 520 558 \$
Surplus d'apport		11 377	–	–	–	–	–	–	–	–	11 377
Cumul des autres éléments du bénéfice global		(1 218)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 218)
Bénéfices non distribués	a)	2 569 837	(13 309)	(38 961)	(16 282)	15 334	(2 787)	(6 199)	(27)	(58 657)	2 448 949
Total des capitaux propres		4 100 554 \$	(13 309) \$	(38 961) \$	(16 282) \$	15 334 \$	(2 787) \$	(6 199) \$	(27) \$	(58 657) \$	3 979 666 \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2011

Note	Référéntiel comptable antérieur	Ajustement aux fins de présentation selon les IFRS par rapport au référéntiel comptable antérieur	Incidence de la transition aux IFRS							IFRS				
			Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} /Pharmaprix Optimum ^{MD}	Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements mobiliers	Perte de valeur des actifs des établissements	Transactions de cession-bail	Classement à titre de contrats de location-financement	Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite	Regroupements d'entreprises		Impôt sur le résultat			
Actifs courants														
	64 354	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	64 354	\$
Trésorerie	432 089		–		–		–		–		–		432 089	
Débiteurs	1 957 525		–		–		–		–		–		1 957 525	
Stocks	20 384		–		–		–		–		–		20 384	
Impôt sur le résultat à recouvrer														
	a)j); a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vi)													
Impôt différé	80 476		–		–		–		–		–		–	
Charges payées d'avance et dépôts	68 468		–		–		–		–		–		–	68 468
Total des actifs courants	2 623 296		–		–		–		–		–		(80 476)	2 542 820
Actifs non courants														
Immobilisations corporelles	1 709 656		–		(49 726)		(28 561)		–		–		–	1 690 110
	a)iii); a)iv); a)v)													
Goodwill	2 493 146		–		–		–		–		–		(38)	2 493 108
Immobilisations incorporelles	272 217		–		–		–		–		–		–	272 217
Autres actifs	23 895		–		–		–		–		–		(4 217)	19 678
Actifs d'impôt différé	–		–		–		–		–		–		26 264	26 264
Total des actifs non courants	4 498 914		–		(49 726)		(28 561)		58 741		(4 217)		(38)	4 501 377
Total de l'actif	7 122 210	\$	–	\$	(49 726)	\$	(28 561)	\$	–	\$	(4 217)	\$	(38)	7 044 197
Passifs														
Dettes bancaires	209 013	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	209 013
Papier commercial	127 828		–		–		–		–		–		–	127 828
Créditeurs et charges à payer	981 491		–		19 735		–		–		–		–	1 002 806
Dividendes à payer	48 927		–		–		–		–		–		–	48 927
Participation des franchisés	–		138 993		–		–		–		–		–	138 993
Total des passifs courants	1 367 259		–		19 735		–		–		–		–	1 527 567
Dettes à long terme	943 412		–		–		–		–		–		–	943 412
Autres passifs non courants	399 651		–		–		–		(18 242)		61 079		15 119	457 607
Passifs d'impôt différé	48 992		–		(5 551)		(12 775)		(7 129)		3 446		(1 243)	(5 081)
	a)													
Total des passifs non courants	1 392 055		–		(5 551)		(12 775)		(7 129)		(14 796)		59 836	10 038
Total du passif	2 759 314		–		14 184		(12 775)		(7 129)		(14 796)		10 038	(11)
Participation des franchisés	138 993		(138 993)		–		–		–		–		–	–
Capitaux propres														
Capital social	1 520 558		–		–		–		–		–		–	1 520 558
Surplus d'apport	11 702		–		–		–		–		–		–	11 702
Cumul des autres éléments du bénéfice global	(493)		–		–		–		–		–		–	(8 643)
Bénéfices non distribués	2 692 136		–		(14 184)		(36 951)		(21 432)		14 796		(2 675)	(6 105)
	a)													
Total des capitaux propres	4 223 903		–		(14 184)		(36 951)		(21 432)		14 796		(2 675)	(14 255)
Total du passif et des capitaux propres	7 122 210	\$	–	\$	(49 726)	\$	(28 561)	\$	–	\$	(4 217)	\$	(38)	(54 212)

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du bilan consolidé au 9 octobre 2010

Note	Référéntiel comptable antérieur	Ajustement aux fins de présentation selon les IFRS par rapport au référentiel comptable antérieur	Incidence de la transition aux IFRS							IFRS		
			Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} /Pharmaprix ^{MD} Optimum ^{MD}	Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements mobiliers	Perte de valeur des actifs des établissements	Transactions de cession-bail	Classement à titre de contrats de location-financement	Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite	Regroupements d'entreprises		Impôt sur le résultat	
Actifs courants												
Trésorerie	49 873	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	49 873	\$
Débiteurs	a)vii)	442 046	–	–	–	–	–	–	–	–	442 046	–
Stocks		1 876 693	–	–	–	–	–	–	–	–	1 876 693	–
Impôt sur le résultat à recouvrer	a)i); a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vi); a)ix)	14 382	–	–	–	–	–	–	–	–	14 382	–
Impôt différé		85 123	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(85 123)
Charges payées d'avance et dépôts		56 508	–	–	–	–	–	–	–	–	56 508	–
Total des actifs courants		2 524 625	–	–	–	–	–	–	–	–	(85 123)	2 439 502
Actifs non courants												
Immobilisations corporelles	a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vii)	1 669 412	–	–	(53 900)	(21 840)	–	55 619	–	–	–	1 649 291
Goodwill	a)vii)	2 493 075	–	–	–	–	–	–	–	(38)	–	2 493 037
Immobilisations incorporelles		255 150	–	–	–	–	–	–	–	–	–	255 150
Autres actifs		21 476	–	–	–	–	–	–	–	–	–	17 959
Actifs d'impôt différé	a)ix)	–	–	–	–	–	–	–	(3 517)	–	–	27 948
Total des actifs non courants		4 439 113	–	–	(53 900)	(21 840)	–	55 619	(3 517)	(38)	27 948	4 443 385
Total de l'actif		6 963 738	–	–	(53 900)	(21 840)	–	55 619	(3 517)	(38)	(57 175)	6 882 887
Passif												
Dettes bancaires		278 894	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	278 894
Papier commercial		128 726	–	–	–	–	–	–	–	–	–	128 726
Créditeurs et charges à payer	a)i); a)iv)	899 613	–	–	18 518	–	–	1 536	–	–	–	919 667
Dividendes à payer		48 927	–	–	–	–	–	–	–	–	–	48 927
Participation des franchisés	b)	–	127 082	–	–	–	–	–	–	–	–	127 082
Total des passifs courants		1 356 160	–	127 082	18 518	–	–	1 536	–	–	–	1 503 296
Dettes à long terme		946 218	–	–	–	–	–	–	–	–	–	946 218
Autres passifs non courants	a)ii); a)iii); a)iv); a)vi)	391 819	–	–	(1 382)	–	(18 739)	57 831	4 751	–	–	434 280
Passifs d'impôt différé	a); a)ix)	41 905	–	(5 209)	(13 557)	(5 558)	3 405	(961)	(2 069)	(11)	1 482	19 427
Total des passifs non courants		1 379 942	–	(5 209)	(14 939)	(5 558)	(15 334)	56 870	2 682	(11)	1 482	1 399 925
Total du passif		2 736 102	–	127 082	13 309	(14 939)	(5 558)	(15 334)	2 682	(11)	1 482	2 903 221
Participation des franchisés	b)	127 082	(127 082)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres												
Capital social		1 520 558	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 520 558
Surplus d'apport		11 377	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11 377
Cumul des autres éléments du bénéfice global		(1 218)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 218)
Bénéfices non distribués	a)i); a)ii); a)iii); a)iv); a)v); a)vi); a)ix)	2 569 837	–	(13 309)	(38 961)	(16 282)	15 334	(2 787)	(6 199)	(27)	(58 657)	2 448 949
Total des capitaux propres		4 100 554	–	(13 309)	(38 961)	(16 282)	15 334	(2 787)	(6 199)	(27)	(58 657)	3 979 666
Total du passif et des capitaux propres		6 963 738	–	–	(53 900)	(21 840)	–	55 619	(3 517)	(38)	(57 175)	6 882 887

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Annexes aux rapprochements

a) Incidences financières de l'adoption des IFRS

i) Comptabilisation des produits – Programme de fidélisation de la carte Optimum^{MD}

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société comptabilisait une charge et constituait un passif au titre des échanges futurs lorsque les points étaient gagnés par un membre du programme en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Lorsque les points étaient échangés, le coût réel des échanges était comptabilisé dans les passifs. Les points étaient évalués au coût. En vertu des IFRS, la Société diffère une partie des produits tirés de la transaction de vente équivalant à la juste valeur des points émis au client (valeur au détail des points) lorsque les points sont gagnés par un membre du programme. Lorsque les points sont échangés, la valeur d'échange des points attribués est imputée au solde des produits différés et les produits sont constatés. Les points sont évalués à la juste valeur.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption d'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (« IFRIC 13 »), sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidences sur le bénéfice net		
Ventes	(45 146) \$	(123 464) \$
Coût des marchandises vendues	42 253	120 399
Marge brute	(2 893)	(3 065)
Charge d'impôt sur le résultat	814	862
Diminution du bénéfice net	(2 079) \$	(2 203) \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidences sur le bilan		
Créditeurs et charges à payer	19 735 \$	18 518 \$
Passifs d'impôt différé	(5 551)	(5 209)
Diminution des bénéfices non distribués	(14 184) \$	(13 309) \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

ii) Transactions de cession-bail

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société avait des profits différés au titre de transactions de cession-bail et comptabilisait ces profits dans le résultat sur la durée des baux. Toute perte était immédiatement comptabilisée en résultat. En vertu des IFRS, lorsque des transactions de cession-bail donnent lieu à des contrats de location simple, les profits ou les pertes sur transactions de cession-bail réputées être effectuées à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat. Lorsque des transactions de cession-bail donnent lieu à des contrats de location-financement, ou si les profits ou les pertes surviennent dans le cadre de transactions de cession-bail qui ne sont pas réputées avoir été effectuées à la juste valeur, les profits sont différés et comptabilisés sur la durée d'utilité estimée de l'actif loué ou sur la durée du bail, selon la durée la plus courte, alors que les pertes sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption, en ce qui concerne les transactions de cession-bail de la Société, d'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	(822) \$	11 403 \$
Charge d'impôt sur le résultat	162	(1 988)
(Diminution) augmentation du bénéfice net	(660) \$	9 415 \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Autres passifs non courants	(18 242) \$	(18 739) \$
Passifs d'impôt différé	3 446	3 405
Augmentation des bénéfices non distribués	14 796 \$	15 334 \$

iii) Charges locatives au cours de la période d'installation des agencements immobiliers

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société inscrivait les charges locatives engagées au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers donnée à titre d'actif dans les améliorations locatives des immobilisations corporelles. En vertu des IFRS, les charges locatives engagées au cours de la période d'installation des agencements immobiliers ne sont plus inscrites à l'actif, mais sont plutôt traitées comme des frais d'utilisation présentés au titre des charges opérationnelles et administratives dans les comptes consolidés de résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption d'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »), sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	(3 579) \$	(5 738) \$
Charge d'impôt sur le résultat	849	1 303
Diminution du bénéfice net	(2 730) \$	(4 435) \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Immobilisations corporelles	(49 726) \$	(53 900) \$
Autres passifs non courants	–	(1 382)
Passifs d'impôt différé	(12 775)	(13 557)
Diminution des bénéfices non distribués	(36 951) \$	(38 961) \$

iv) Classement des contrats de location-financement

En vertu du référentiel comptable antérieur, les contrats de location aux termes desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété étaient transférés à la Société selon certains critères étaient comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition et classés dans les immobilisations corporelles, les créditeurs et charges à payer et les autres passifs non courants. Les contrats de location-acquisition sont des contrats de location-financement en vertu des IFRS. Les paiements minimaux au titre de la location sont répartis entre les éléments « terrain » et « bâtiment » des contrats de location selon le total de la juste valeur du terrain et du bâtiment. Tous les autres contrats de location étaient classés à titre de contrats de location simple en vertu desquels les paiements minimaux au titre de la location, y compris les indexations prévues, étaient passés en charges selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location, incluant toute période d'occupation gratuite. En vertu des IFRS, les paiements minimaux au titre de la location sont répartis entre les éléments « terrain » et « bâtiment » d'un contrat de location proportionnellement aux justes valeurs relatives des droits dans un bail des éléments « terrain » et « bâtiment » du contrat de location. Les IFRS présentent également des indicateurs supplémentaires à l'égard des contrats de location-financement que le référentiel comptable antérieur n'offrait pas.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption, en ce qui concerne le classement des contrats de location de la Société, d'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	1 259 \$	3 034 \$
Charges financières	(1 464)	(3 495)
Charge d'impôt sur le résultat	49	(523)
Diminution du bénéfice net	(156) \$	(984) \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Immobilisations corporelles	58 741 \$	55 619 \$
Créditeurs et charges à payer	1 580	1 536
Autres passifs non courants	61 079	57 831
Passifs d'impôt différé	(1 243)	(961)
Diminution des bénéfices non distribués	(2 675) \$	(2 787) \$

v) Perte de valeur des actifs des établissements

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société soumettait ses actifs ou groupes d'actifs non courants à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquaient que leur valeur comptable excédait la somme des flux de trésorerie non actualisés devant être tirés de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur se calculait comme le montant de l'excédent de la valeur comptable des actifs (ou groupe d'actifs) non courants sur leur juste valeur. La Société soumettait les actifs non courants à un test de dépréciation au moins une fois l'an. En vertu des IFRS, les actifs ou groupes d'actifs non courants font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Société a établi que pour certains éléments de l'entreprise, les unités génératrices de trésorerie établies en vertu des IFRS diffèrent des groupes d'actifs utilisés antérieurement en vertu des PCGR.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

En vertu des IFRS, la Société a procédé à un examen de ses actifs non courants pour trouver des indications de perte de valeur au niveau des unités génératrices de trésorerie et a déterminé que les actifs de certains de ses établissements plus récents devaient faire l'objet d'un test de dépréciation. Le test a révélé une perte de valeur en vertu des IFRS au 3 janvier 2010. Par conséquent, la Société a inscrit une charge au titre de la perte de valeur dans les bénéfices non distribués du bilan d'ouverture. D'autres pertes de valeur liées aux mêmes établissements ont été décelées pour l'exercice 2010 et ont été imputées au bénéfice net de 2010.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 ») sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	595 \$	(456) \$
Charge d'impôt sur le résultat	(158)	362
Augmentation (diminution) du bénéfice net	437 \$	(94) \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Immobilisations corporelles	(28 561) \$	(21 840) \$
Passifs d'impôt différé	(7 129)	(5 558)
Diminution des bénéfices non distribués	(21 432) \$	(16 282) \$

vi) Avantages du personnel – Comptabilisation en continu de la charge de retraite

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société comptabilisait à titre de charge l'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations et la juste valeur des actifs du régime sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs (la méthode du « corridor »). La Société a choisi, en vertu d'IFRS 1, de comptabiliser le cumul des écarts actuariels pour tous les régimes à prestations définies, tel qu'elle le faisait en vertu du référentiel comptable antérieur, dans les bénéfices non distribués. Par conséquent, tous les écarts actuariels non comptabilisés antérieurement et les modifications non comptabilisées du régime au 3 janvier 2010 ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués du bilan d'ouverture en IFRS. Par ailleurs, l'incidence du recours à la méthode du corridor en vertu du référentiel comptable antérieur pour les états financiers de l'exercice 2010 de la Société a été ajustée pour refléter la méthode comptable que la Société utilise en vertu des IFRS afin de comptabiliser immédiatement les écarts actuariels au titre des autres éléments du bénéfice global dans l'état du bénéfice global comparatif en IFRS.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Le tableau ci-après présente l'incidence du choix, en vertu d'IFRS 1, de comptabiliser les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies non comptabilisés antérieurement dans les bénéfices non distribués à la date de transition et d'adopter IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), sur le bénéfice net et les autres éléments du bénéfice global de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	(18) \$	(45) \$
Charge d'impôt sur le résultat	77	(221)
Diminution du bénéfice net	59 \$	(266) \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Autres actifs	(4 217) \$	(3 517) \$
Autres passifs non courants	15 119	4 751
Passifs d'impôt différé	(5 081)	(2 069)
Diminution des bénéfices non distribués	(6 105) \$	(6 199) \$

vii) Regroupements d'entreprises

La Société a choisi, en vertu d'IFRS 1, d'appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 ») prospectivement aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu depuis le 3 janvier 2010 inclusivement. Par conséquent, les coûts de transaction de 38 \$ que la Société avait inscrits à l'actif pour son exercice 2010 en vertu de son référentiel comptable antérieur ont été comptabilisés en charges en vertu des IFRS.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 3 sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, lorsque les coûts de transaction liés à des acquisitions d'entreprises conclues au cours de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011 avaient été inscrits à l'actif en vertu du référentiel comptable antérieur :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charges opérationnelles et administratives	(38) \$	(38) \$
Charge d'impôt sur le résultat	11	11
Diminution du bénéfice net	(27) \$	(27) \$

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 3 sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010, à la suite du retraitement de la répartition du prix d'achat des acquisitions d'entreprises à la date d'acquisition dans les cas où les ajustements du prix d'achat étaient comptabilisés dans des périodes de présentation de l'information financière ultérieures en vertu du référentiel comptable antérieur :

Incidence sur le bilan	Au	Au
	1^{er} janvier 2011	9 octobre 2010
Goodwill	(38) \$	(38) \$
Passifs d'impôt différé	(11)	(11)
Diminution des bénéfices non distribués	(27) \$	(27) \$

Aucune augmentation des provisions n'a été comptabilisée au 1^{er} janvier 2011 ni au 9 octobre 2010 pour refléter les passifs éventuels repris à la juste valeur à la date d'acquisition.

Par suite du choix effectué en vertu d'IFRS 1, le goodwill lié aux regroupements d'entreprises effectués avant le 3 janvier 2010 doit être soumis à un test de dépréciation, même si aucun indicateur de perte de valeur n'a été repéré. À la date de transition, la Société a soumis le goodwill à un test de dépréciation, et aucune perte de valeur n'a été repérée.

viii) Actifs et passifs d'impôt différé

En vertu du référentiel comptable antérieur, la Société comptabilisait des actifs d'impôt différé (actifs d'impôts futurs) au titre de la différence temporelle entre le coût et la valeur fiscale des stocks. Cette différence temporelle avait principalement trait à la contrepartie reçue de fournisseurs, qui est inscrite en réduction du coût des stocks lors de la consolidation. En vertu des IFRS, cet ajustement n'est pas considéré comme une différence temporelle et, à ce titre, il n'y a pas d'actifs d'impôt différé.

En vertu du référentiel comptable antérieur, les actifs et les passifs d'impôt différé étaient présentés comme courants ou non courants au bilan consolidé, en fonction des actifs ou des passifs ayant donné lieu aux soldes d'impôt différé. En vertu des IFRS, les actifs et les passifs d'impôt différé ne peuvent être présentés comme courants. La Société a reclassé l'impôt différé dans les actifs et les passifs non courants en fonction de l'actif net et du passif net des entités ayant généré les soldes.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

Les tableaux ci-après présentent l'incidence de l'adoption d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), sur le bénéfice de la Société pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010, ainsi que sur la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010 :

	Période de 16 semaines close le 9 octobre 2010	Période de 40 semaines close le 9 octobre 2010
Incidence sur le bénéfice net		
Charge d'impôt sur le résultat	572 \$	2 020 \$
Augmentation du bénéfice net	572 \$	2 020 \$

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Incidence sur le bilan		
Actif d'impôts futurs	(80 476) \$	(85 123) \$
Actifs d'impôt différé	26 264	27 948
Passif d'impôts futurs	(48 992)	(41 905)
Passifs d'impôt différé	51 408	43 387
Diminution des bénéfices non distribués	(56 628) \$	(58 657) \$

b) Incidences de l'adoption des IFRS sur la présentation

Participation des franchisés

Selon le référentiel comptable antérieur, la participation des franchisés découlant du processus de consolidation était présentée séparément des capitaux propres dans le bilan. La consolidation des établissements selon IAS 27 est basée sur le concept de contrôle aux termes d'IAS 27 et elle est effectuée en fonction des accords conclus avec les franchisés (les « accords conclus avec les franchisés »). La Société ne détient aucune participation directe ou indirecte en actions dans les sociétés détenues par les franchisés. Les franchisés ont une participation dans l'actif net de leur entreprise, qui est présentée dans les bilans consolidés de la Société (la « participation des franchisés »). La Société a évalué la nature sous-jacente du solde de la participation des franchisés et a déterminé que cette participation comportait les caractéristiques d'une obligation aux termes des accords conclus avec les franchisés. Compte tenu de sa relation à long terme avec ses franchisés et de son expérience, la Société ne prévoit pas verser à ses franchisés le montant comptabilisé à titre de passifs courants au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le droit contractuel de résiliation d'un accord conclu avec un franchisé signifie que la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture et, par conséquent, le solde de la participation des franchisés est présenté à titre de passif courant conformément aux IFRS.

CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Notes annexes

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

13. EXPLICATIONS CONCERNANT LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

L'incidence de l'adoption d'IAS 27 sur la situation financière de la Société tient au fait que la participation des franchisés n'est plus présentée entre les postes « Passif » et « Capitaux propres » des bilans consolidés. La participation des franchisés est plutôt présentée avec les passifs courants dans les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2011 et au 9 octobre 2010.

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 9 octobre 2010
Participation des franchisés	138 993 \$	127 082 \$

c) Ajustements à l'état consolidé des flux de trésorerie pour les périodes de 16 et de 40 semaines closes le 9 octobre 2010

Il n'existe aucune différence importante entre les tableaux consolidés des flux de trésorerie présentés selon les IFRS et les états consolidés des flux de trésorerie présentés selon le référentiel comptable antérieur.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 27 octobre 2011, la Société a modifié sa facilité de crédit à terme renouvelable de 750 000 \$ qui arrivait à échéance le 10 décembre 2014. La facilité de crédit a été modifiée pour en réduire la taille à 725 M\$, pour prolonger l'échéance d'une année jusqu'au 10 décembre 2015, pour réduire de 150 points de base par année à 100 points de base par année les commissions de signature applicables aux emprunts au taux des acceptations bancaires et pour réduire le taux des commissions d'engagement applicables sur les montants non utilisés de 37,5 points de base par année à 20 points de base par année. La dette nette consolidée de la Société est demeurée essentiellement inchangée en raison de ce refinancement. La nouvelle facilité de crédit sert aux besoins généraux de l'entreprise et, notamment, à la facilité de garantie de 500 000 \$ à l'égard du programme de papier commercial de la Société.

Le 9 novembre 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 25 cents par action ordinaire à payer le 13 janvier 2012 aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 30 décembre 2011.

La publication des présents états financiers consolidés résumés a été autorisée par le conseil d'administration le 9 novembre 2011.

SHOPPERS DRUG MART CORPORATION

Exhibit to the Condensed Consolidated Financial Statements (unaudited)

Annexe aux états financiers consolidés résumés portant sur la couverture par le bénéfice

Période de 52 semaines close le 18 juin 2011

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	18,12 fois
--	------------

Le ratio de couverture de la dette à long terme (y compris toute partie courante) par le bénéfice correspond au bénéfice avant les charges financières et la charge d'impôt sur le résultat, divisé par les charges financières sur la dette à long terme (y compris toute partie courante). Les charges financières excluent tous les montants liés à l'amortissement et comprennent les charges financières inscrites à l'actif dans les immobilisations corporelles.